

Alpha-1 antitrypsine (α -1 AT)



Données techniques

Conseils patients / Conseils officinal

Résultats et normes



Données Techniques

Définition

L'alphafoetoprotéine (AFP) est une glycoprotéine (alpha1-globuline) produite par le foie fœtal, le tractus digestif et le sac vitellin.

Cette protéine est retrouvée dans le sang maternel pendant la grossesse. Après la naissance, l'AFP disparaît et ne subsiste normalement qu'à l'état de traces dans le plasma.

Méthode

Techniques immunologiques

Demi-vie de 5-6 jours

Indications

AFP marqueur tumoral

- Utile comme suivi de traitement, surveillance des récidives de cancers producteurs déjà connus et sous traitement.

AFP dans le dépistage de la trisomie 21 au cours de la grossesse

- Taux de sécrétion diminué en cas de trisomie 21
- Couplé au dosage de bêta-HCG (augmenté)



Conseils patients / Conseil officinal

Préparation à l'examen

- Aucune préparation particulière



INFORMATIONS DE PUBLICATION

Source : Médecin des Hôpitaux - Praticien Hospitalier ; Urgences médico-chirurgicales et judiciaires, SMUR; Hôtel-Dieu-Cochin (Paris); Université Paris Descartes

Créé le : 16/02/2010 | Mis à jour le : 18/03/2010

- Pendant la grossesse, dosage entre la 15ème et 20ème semaine d'aménorrhée

Conditions de l'examen

- Dans un laboratoire d'analyses de biologie médicale (LABM) ;
- Prise de sang veineux (au pli du coude en général) ;
- Un patch d'Emla (lidocaïne + prilocaïne) peut être appliqué 1 heure avant sur les 2 plis du coude ;



Résultats et Normes

Normes

< 10 ng/mL

NB : le taux d'AFP est augmenté pendant la grossesse. En cas d'antécédents familiaux ou personnels de malformations du tube neural (spina bifida,...), le dosage d'AFP peut se faire dans le liquide amniotique lors d'une amniocentèse ; taux très élevé en cas d'anomalie.

En savoir plus :

[ORPHANET](#) Le portail des maladies rares et des médicaments orphelins

Date de création et de mise en ligne de la fiche : 01-01-2010.

Les éléments d'informations et conseils qui y figurent sont d'ordre général et ne sont pas exhaustifs. Ils ne peuvent se substituer au diagnostic et aux conseils du pharmacien adaptés à la situation du patient. Le pharmacien est entièrement responsable de l'usage et des interprétations qu'il fait des informations qu'il consulte et des conseils qu'il en déduit ou des actes qu'il effectue. En conséquence, l'utilisateur des fiches s'interdit de mettre OCP et l'auteur en cause pour un litige qui serait né de l'exploitation de ces éléments d'information et conseils.

© OCP - 2010

INFORMATIONS DE PUBLICATION

Source : Médecin des Hôpitaux - Praticien Hospitalier ; Urgences médico-chirurgicales et judiciaires, SMUR; Hôtel-Dieu-Cochin (Paris); Université Paris Descartes

Créé le : 16/02/2010 | Mis à jour le : 18/03/2010